



## PROCÈS-VERBAL DU 27 JUILLET 2022

Convocation : 19/07/2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-sept juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique TRONCIN, Maire

Présents : MM. BALLOT Dany - BARBIER Emmanuel - BERNOUX Céline - BOUCHARD Brigitte - DAUDY François - JACQUET Serge - JOUAIN Céline - NICOLIN Sacha - OCLER Christine - RACINE Benoît - RICHARD Pascale - ROUSSELET Philippe - VEURIOT Stéphanie

Absent : MAGDELAINE Martial

Absents excusés : aucun

Absents représentés : aucun

Autres Invités : THABARD Nicolas - CHAPUIS Adeline

Membres exercice : 15 - Présents = 14 - Votants = 14

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil  
Madame OCLER Christine est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

### Ordre du jour du conseil municipal – Séance du 27 juillet 2022

- 1 - Compte-rendu du conseil municipal du 18/05/2022 - **Approbation**
- 2 - Machines à Pizzas – **Délibération**
- 3 - Tarifs des droits de stationnement – **Délibération**
- 4 - Tarif Cavurne – **Délibération**
- 5 - Adhésion au Club Acheteur du Grand Dole – **Délibération**
- 6 - Prise en charge congé de formation professionnel – **Délibération**
- 7 - Questions diverses

#### 01 – CONSEIL MUNICIPAL – Approbation du compte-rendu de la séance du 18 mai 2022

Il est donné lecture du compte-rendu de la dernière réunion de conseil en date du 18.05.2022. Ce compte-rendu n'apporte aucune remarque et est adopté à l'unanimité.

#### 02 – MACHINES À PIZZAS – Convention avec la Société Démoniak Pizza's

Le Maire communique au Conseil municipal la proposition de la société API TECH, afin d'installer sur la place de la fontaine une machine à Pizzas comme présentée dans la séance du Conseil municipal du 18 mai 2022.

Une convention de mise à disposition d'un terrain communal doit être signée entre les deux parties pour se faire. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, la proposition de la société API TECH et autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un terrain communal.

#### 03 – TARIFS DES DROITS DE STATIONNEMENT – Actualisation au 01/01/2023

Le Maire rappelle au conseil municipal que les tarifs des droits de stationnement sont stables depuis le 01/01/2008, délibération n°52/07 et propose de les augmenter comme suit :

#### TARIFS PENDANT LA FÊTE PATRONALE :

MANÈGES DIVERS..... 50.00 €

TIRS, LOTERIES, CONFISERIES ou similaire installées en baraque..... 20.00 €

TARIFS EN DEHORS DE LA FÊTE PATRONALE :

Commerçants ambulants..... 5.00 € par jour  
(utilisant le branchement EDF communal)

Camion outillage ou similaire..... 15.00 € par jour  
Le conseil municipal approuve à l'unanimité les nouveaux tarifs à compter du 01.01.2023.

**04 – TARIFS CAVURNES – Intégration au 01/01/2023**

Compte tenu de la forte demande de crémation, le Maire indique au Conseil municipal que les cavurnes sont de plus en plus sollicitées sur les sites cinéraires.

Le Maire propose d'instaurer des tarifs pour les concessions dites « cavurnes » d'une superficie de 50 cm x 50 cm, pouvant contenir jusqu'à 4 urnes, à compter du 01/01/2023. Il ajoute que les travaux seront réalisés par les sociétés funéraires. Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition et fixe les tarifs comme suit à compter du 01 janvier 2023.

	30 ANS	50 ANS
INDIVIDUELLE	150,00 €	250,00 €
COLLECTIVE	200,00 €	300,00 €
FAMILIALE	200,00 €	300,00 €

**05- CLUB ACHETEUR DU GRAND DOLE – Adhésion**

En 2018, dans le cadre de son schéma de mutualisation des services, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a constitué un groupement de commandes nommé « Club Acheteurs » pour permettre la mutualisation des procédures d'achats à l'échelle de son territoire.

Le Maire propose d'adhérer au groupement de commandes « Club Acheteurs », afin d'obtenir des tarifs intéressants, sachant que la dernière proposition concernait l'achat d'illuminations de Noël.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au « Club Acheteurs » du Grand Dole.

**06- CONGÉ DE FORMATION PROFESIONNELLE – Prise en charge**

Le Maire informe que Madame RAUD Carole, agent à l'Espace France Services, souhaite effectuer un congé de formation professionnelle sachant que pendant toute la durée de ce congé à savoir 10 mois (du 29/08/2022 au 30/06/2023), la collectivité doit rémunérer l'agent à 85 % de son salaire actuel. Des possibilités d'aménagement ont été discutées avec Monsieur THABARD Nicolas, responsable de l'Espace France Services :

- Le contrat de Madame CHAPUIS Adeline, secrétaire de Mairie, passerait de 30 à 35 heures.
- Le contrat de Madame COUTURIER Sandy, agent de l'Espace France Services et de l'Agence Postale Communale, passerait de 24 à 28 heures.

Sachant que l'Espace France Services doit obligatoirement être ouvert 24 heures par semaine et l'Agence Postale Communale, 15 heures par semaine.

Une diminution des heures de présence sur l'Agence Postale Communale est possible, mais la qualité serait amoindrie. Par ailleurs, une personne actuellement employée à l'Agence Postale Communale de Dammartin-Marpain depuis un certain nombre d'années, a été sollicitée pour éventuellement effectuer quelques heures (7 heures par semaine) à l'Agence Postale Communale moyennant un budget d'environ 5 000 € pour 10 mois.

La collectivité a la possibilité de demander au Centre de Gestion du Jura en prise en charge financière d'après le décret 2007-1845 du 26 décembre 2017 – article 17, modifié par décret n°2022-1043 du 22 juillet 2022 - article 14.

Monsieur THABARD Nicolas indique que le lundi, mercredi et jeudi sont les jours à plus forte activité, un réaménagement des heures et jours d'ouverture peut être envisagé également. Aussi, il ajoute qu'il est impératif d'avoir suivi la formation pour être agent dans un Espace France Services.

Après quelques échanges entre les membres du Conseil municipal, l'option d'ajouter 5h au poste de secrétaire de Mairie, 4h au poste de l'agent de l'Espace France Services et de l'Agence Postale et 7h en contrat de remplacement dû à l'absence pour congé de formation professionnelle de Madame RAUD Carole est proposé. La proposition est adoptée avec 5 votes pour et 4 votes contre.

## QUESTIONS DIVERSES

### Foyer Logement

Les demandes de logement sont en hausses depuis environ un mois. Au 1<sup>er</sup> septembre, il y aura plus qu'un appartement de disponible. Intermarché a effectué une demande pour 3 appartements et la société intervenante pour la fibre, 1 appartement. 4 logements réservés au total pour le mois de septembre.

Afin de moderniser les appartements, leur rénovation complète est envisagée (nouvelle cuisine, peinture...)  
Une subvention de la CARSAT à hauteur de 50% est possible pour les résidences autonomes en rénovation.

### Éclairage public

Le changement des lampadaires en LED, afin de réduire la consommation, a débuté et se poursuivra sur fin d'année et 2023. Monsieur LAVERNAUX Olivier effectue les installations.

Une borne électrique est en cours d'installation sur l'esplanade. Le passage d'un électricien est nécessaire pour finaliser cette opération.

### Divers

Le CCAS se réunira prochainement pour une demande particulière.

L'immeuble « les Tilleuls » est opérationnel pour la vente, le diagnostic est disponible en Mairie.

La séance est levée à 21h10.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,  
**Dominique TRONCIN**

La secrétaire de séance,  
**Christine OCLER**



